

ÉCONOMIE CIRCULAIRE



Alexander LOHNHERR

Vice-président Branche biens de consommation durables de la FIEEC

Par son implication dans les travaux de rédaction de la feuille de route économie circulaire nationale, et dans le déploiement des mesures adoptées, la FIEEC est aujourd'hui reconnue pour son expertise dans les différents domaines de la circularité. En 2019, elle entend poursuivre son engagement dans le cadre de l'élaboration du projet de loi.

ENJEUX POUR NOS INDUSTRIES

L'économie circulaire représente une opportunité de création de valeur, d'emploi, et d'innovation pour le secteur électrique et électronique, mais aussi de productivité pour nos industries et pour leurs clients. L'enjeu réside dans la préservation des ressources, matières premières et ressources énergétiques par l'accompagnement des clients vers une consommation sobre, durable et sécurisée des ressources.

La profession a développé une expertise reconnue en la matière depuis de nombreuses années :

- Production durable : écoconception, limitation d'utilisation des substances dangereuses,

intégration de recyclé

- Consommation durable : efficacité énergétique, information environnementale, allongement de la durée d'usage
- Prévention des déchets : réparation, maintenance, remanufacturing, réemploi
- Mise en place des filières de responsabilité élargie des producteurs.

La profession entend promouvoir cette expertise en contribuant aux travaux ayant cours en France comme en Europe.

CE QUE NOUS AVONS FAIT

L'année 2018 a été marquée pour la FIEEC par deux chantiers d'envergure au niveau national :

- La mise en œuvre des mesures de la feuille de route économie circulaire (FREC) adoptée en avril 2018 : dans le prolongement de sa mobilisation tout au long des travaux préparatoires à la publication de la FREC, notre Fédération s'est impliquée dans les travaux de déploiement des 50 mesures adoptées en avril 2018 (groupes de travail sur l'indice de réparabilité, les travaux sur l'éco-modulation, ou encore sur les déchets d'emballages industriels et commerciaux...). La participation de la FIEEC au comité de pilotage de la FREC nous a par ailleurs permis de suivre de près et d'échanger de manière très régulière avec l'administration sur les évolutions des mesures

et les orientations prises.

- La signature d'un engagement sectoriel sur l'intégration de plastiques recyclés en juillet dernier (mesure 1 de la FREC). Identifié comme le 4ème consommateur de plastiques en France, le secteur électronique et électrique a pris l'engagement de travailler à augmenter les volumes incorporés.

La FIEEC a par ailleurs organisé, avec Eco-systèmes et Récylum, une Matinale « Intégration de plastiques recyclés dans les équipements électriques et électroniques : opportunités et leviers d'action » en mai 2019. A cette occasion, un guide pratique destiné aux fabricants d'équipements électriques et électroniques, et réalisé avec la contribution de la FIEEC, a été dévoilé.

et demain ?

En plus des activités récurrentes et de suivi réglementaires et normatifs de ses groupes de travail, la FIEEC travaillera notamment :

- Au niveau européen : sur les travaux relatifs aux substances, notamment la base de données issue de la directive cadre déchets révisée, aux initiatives sur les plastiques ainsi qu'aux travaux sur la modulation des contributions des filières REP
- Au niveau français : la priorité sera donnée aux travaux sur le projet de loi économie circulaire qui doit donner une base légale à certaines des mesures de la FREC et transposer des directives européennes déchet.